

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	071	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 7 décembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 7 décembre 2023	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	MME BOURDAIS, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. MATT, M. DELAHAIE par MME DELAVOIX et M. LEDUC par M. LEHMANN
PRÉSENTS : 19	<u>Absents excusés</u> : M. PICARD et M. JACQUIN
VOTANTS : 22	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT MME RAFOUJAULT a été élue secrétaire de séance.

**ANNULATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°006
MODIFICATION DU PLU**

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente l'annulation de l'autorisation de programme n°006 – Modification du PLU.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024
006	Modification du PLU	100 000,00 €	100 000,00 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

VU les délibérations n°2023.017.15 et n° 2023.018.15,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 06 décembre 2023,

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20231213-ACTE202307115-DE

CONSIDÉRANT que le projet est reporté en 2025/2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'annuler l'Autorisation de Programme n° 006 à : 100 000,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à annuler les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2023 seront désinscrits du budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 14/12/23
et de la publication le : 18/12/23
Le Maire

Edouard MATT



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT